

COMMUNE DE CASAMACCIOLI HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 15 février 2021

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil. Concernant Madame Pierrette Marie Francine ORDIONI, née à TUNIS (Tunisie), le 6 juin 1930 demeurant à DOMENE (38420) 3 résidence Gresivaudan, veuve de Monsieur Gérard René VIAL

Propriétaire à titre de bien propre des biens ci-après désignés :

A CASAMACCIOLI 20224

Des parcelles de terre B 391 de 799m², B 392 de 2526m², B 393 de 7116m²

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire